Informations de base

2022/2024(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Délibérations de la commission des pétitions en 2021 **Subject** 1.20.03 Droit de pétition 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	PETI Pétitions	VINCZE Loránt (EPP)	26/01/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive AGIUS SALIBA Alex (S&D) TOOM Jana (Renew) AUKEN Margrete (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) GANCIA Gianna (ID)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Secrétariat général	VON DER LEYEN Ursula

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/03/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/10/2022	Vote en commission		
10/11/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0271/2022	Résumé
14/12/2022	Débat en plénière		
15/12/2022	Résultat du vote au parlement		
15/12/2022	Décision du Parlement	T9-0451/2022	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2024(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 233-p7
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/9/08489

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE734.076	19/07/2022	
Amendements déposés en commission		PE736.591	29/09/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0271/2022	10/11/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0451/2022	15/12/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)153	26/04/2023	

Délibérations de la commission des pétitions en 2021

2022/2024(INI) - 10/11/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des pétitions a adopté un rapport d'initiative de Loránt VINCZE (PPE, RO) sur le résultat des délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2021.

Conformément à l'article 227, paragraphe 7, du règlement intérieur du Parlement européen, la commission des pétitions informe chaque année du résultat de ses délibérations. Le présent rapport vise à offrir un panorama des travaux réalisés par la commission en 2021 et comporte une analyse statistique des pétitions reçues et traitées. L'ambition est également de dresser le bilan des activités parlementaires, telles que l'adoption de rapports et d'avis, l'organisation d'auditions et les relations de la commission avec les autres institutions de l'Union.

Aspects statistiques

En 2021, le Parlement a reçu **1.392 pétitions**, ce qui représente environ la moitié de celles reçues en 2013 (2.891) et en 2014 (2.715). Le nombre de pétitions présentées en 2021 représente également une baisse de 11,5% par rapport aux 1.573 pétitions présentées en 2020 et une légère hausse de 2,5% par rapport aux 1.357 pétitions présentées en 2019. Sur le portail en ligne des pétitions du Parlement, le nombre d'utilisateurs apportant leur soutien à une ou plusieurs pétitions s'élevait à 209.272 contre 48.882 en 2020, soit une hausse considérable.

Le nombre de pétitions présentées à la commission des pétitions variait considérablement selon qu'elles provenaient de l'un ou l'autre des 27 États membres, la plupart des pétitions concernant l'Espagne (17%), puis l'Allemagne (9,7%), l'Italie (9,2%), la Grèce (5,9%), la Roumanie (4,1%), la Pologne (4%) et la France (2,6%).

Traitement des pétitions

Les députés invitent la commission des pétitions à revoir ses méthodes de travail afin de veiller à ce que **toutes les pétitions soient traitées selon un ensemble cohérent et transparent de critères** garantissant une action efficace et en temps utile. Le traitement des pétitions devrait être

géographiquement équilibré et le Parlement devrait promouvoir le rôle et les travaux de sa commission des pétitions et **sensibiliser tous les citoyens de l'Union** à la possibilité d'adresser une pétition au Parlement.

Le rapport plaide pour des campagnes de sensibilisation, tant au niveau européen que national, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables.

Les députés ont insisté sur la nécessité d'une **coopération renforcée** entre les institutions, organes ou organismes de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'incidence, à l'application et au respect de la législation de l' Union. Ils ont plaidé pour la mise en place d'un **outil informatique interinstitutionnel à guichet unique** entre la Commission et le Parlement afin de partager publiquement toutes les informations disponibles sur les suites données aux pétitions.

Le bon traitement des pétitions exigerait des moyens de collaboration plus structurés et une coopération renforcée entre la commission des pétitions et la Commission grâce à des réponses rapides et détaillées de la Commission. La Commission devrait fournir régulièrement à la commission des pétitions **des informations actualisées sur l'évolution de la situation** et l'état d'avancement des procédures d'infraction lancées sur la base des pétitions reçues, et veiller à ce que la commission des pétitions ait accès aux documents pertinents de la Commission sur les infractions et les procédures EU Pilot.

Principaux sujets de préoccupation

Outre les questions des droits fondamentaux et de l'environnement, **la santé** a constitué un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2021, sachant que les questions liées à la pandémie de COVID-19 étaient au centre des travaux de la commission des pétitions. Les députés ont déploré vivement que la Commission n'ait pas communiqué tous les détails des contrats signés avec les entreprises pharmaceutiques sur les vaccins contre la COVID-19.

Le rapport attire l'attention sur le grand nombre de pétitions alléguant des **violations de la charte des droits fondamentaux**, ainsi que sur le nombre important de pétitions qui ont fait l'objet de débats au sujet de divers aspects de la protection des droits des familles arc-en-ciel dans l'Union, en particulier les différentes positions concernant la liberté de circulation et les droits à une reconnaissance mutuelle des familles LGBTIQ+ dans l'Union. Les pétitions relatives aux **droits des minorités nationales** sont également restées à l'ordre du jour de la commission des pétitions.

Les députés relèvent que les **questions environnementales** sont restées au centre des préoccupations des pétitionnaires en 2021. Ils ont regretté que les règles environnementales ne soient pas toujours correctement mises en application dans les États membres et ont demandé instamment à la Commission et aux États membres de garantir l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union dans le domaine de l'environnement. Ils ont souligné l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union dans le domaine de la protection de l'environnement, et en particulier de prendre des mesures dans le domaine de la politique de l'eau afin de réduire la pollution et de limiter les résidus dangereux de substances chimiques.

Le rapport a également souligné l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des **droits des personnes handicapées**. Il a salué le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Portail en ligne

Le portail en ligne des pétitions est un outil essentiel pour garantir une procédure de pétition bien organisée, efficace et transparente. Les députés ont salué, à cet égard, les améliorations apportées en ce qui concerne la protection des données et les éléments de sécurité qui permettent aux citoyens de bénéficier d'un portail plus sécurisé et plus facile d'accès. Il conviendrait de poursuivre les efforts en vue de **rendre le portail plus accessible**, notamment pour les personnes handicapées, et de le faire connaître aux citoyens.

Enfin, le rapport a salué la coopération constructive du Parlement avec le Médiateur européen, ainsi que son engagement au sein du Réseau européen des médiateurs.

Délibérations de la commission des pétitions en 2021

2022/2024(INI) - 15/12/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 408 voix pour, 44 contre et 31 abstentions, une résolution sur le résultat des délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2021.

Les députés ont souligné le rôle important que joue la commission des pétitions dans la défense et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, à savoir veiller à ce que les sujets de préoccupation et de plainte des pétitionnaires soient examinés dans un délai raisonnable, de manière efficace, appropriée et non discriminatoire, que les pétitionnaires soient informés des mesures prises et des progrès accomplis s'agissant de leurs pétitions et qu'une solution y soit apportée grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente.

Aspects statistiques

En 2021, le Parlement a reçu **1.392 pétitions**, ce qui représente environ la moitié de celles reçues en 2013 (2.891) et en 2014 (2.715). Le nombre de pétitions présentées en 2021 représente également une baisse de 11,5% par rapport aux 1.573 pétitions présentées en 2020 et une légère hausse de 2,5% par rapport aux 1.357 pétitions présentées en 2019. Sur le portail en ligne des pétitions du Parlement, le nombre d'utilisateurs apportant leur soutien à une ou plusieurs pétitions s'élevait à 209.272 contre 48.882 en 2020, soit une hausse considérable.

Le nombre de pétitions présentées à la commission des pétitions variait considérablement selon qu'elles provenaient de l'un ou l'autre des 27 États membres, la plupart des pétitions concernant l'Espagne (17%), puis l'Allemagne (9,7%), l'Italie (9,2%), la Grèce (5,9%), la Roumanie (4,1%), la Pologne (4%) et la France (2,6%).

Traitement des pétitions

Les députés ont invité la commission des pétitions à revoir ses méthodes de travail afin de veiller à ce que **toutes les pétitions soient traitées selon un ensemble cohérent et transparent de critères** garantissant une action efficace et en temps utile. Le traitement des pétitions devrait être géographiquement équilibré et le Parlement devrait promouvoir le rôle et les travaux de sa commission des pétitions et **sensibiliser tous les citoyens de l'Union** à la possibilité d'adresser une pétition au Parlement.

Le Parlement a plaidé pour des **campagnes de sensibilisation**, tant au niveau européen que national, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables.

La Commission est invitée à revoir son approche stratégique en matière de traitement des pétitions afin d'adopter des **règles claires** et de mettre en place une procédure administrative pour traiter les pétitions recevables. Les députés ont insisté sur la nécessité d'une **coopération renforcée** entre les institutions, organes ou organismes de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'incidence, à l'application et au respect de la législation de l'Union. Ils ont plaidé pour la mise en place d'un **outil informatique interinstitutionnel à guichet unique** entre la Commission et le Parlement afin de partager publiquement toutes les informations disponibles sur les suites données aux pétitions.

Le bon traitement des pétitions exigerait des moyens de collaboration plus structurés et une coopération renforcée entre la commission des pétitions et la Commission grâce à des réponses rapides et détaillées de la Commission. La Commission devrait fournir régulièrement à la commission des pétitions **des informations actualisées sur l'évolution de la situation** et l'état d'avancement des procédures d'infraction lancées sur la base des pétitions reçues, et veiller à ce que la commission des pétitions ait accès aux documents pertinents de la Commission sur les infractions et les procédures EU Pilot.

Principaux sujets de préoccupation

Outre les questions des droits fondamentaux et de l'environnement, la santé a constitué un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2021, sachant que les questions liées à la **pandémie de COVID-19** étaient au centre des travaux de la commission des pétitions. Les députés ont déploré vivement que la Commission n'ait pas communiqué tous les détails des contrats signés avec les entreprises pharmaceutiques sur les vaccins contre la COVID-19.

La résolution attire l'attention sur le grand nombre de pétitions alléguant des **violations de la charte des droits fondamentaux**, ainsi que sur le nombre important de pétitions qui ont fait l'objet de débats au sujet de divers aspects de la protection des droits des familles arc-en-ciel dans l'Union, en particulier les différentes positions concernant la liberté de circulation et les droits à une reconnaissance mutuelle des familles LGBTIQ+ dans l'Union. Les pétitions relatives aux **droits des minorités nationales** sont également restées à l'ordre du jour de la commission des pétitions.

Les députés ont relevé que les **questions environnementales** sont restées au centre des préoccupations des pétitionnaires en 2021. Ils ont regretté que les règles environnementales ne soient pas toujours correctement mises en application dans les États membres ainsi qu'il ressort des nombreuses pétitions exprimant des préoccupations sur la pollution de l'air, l'état de conservation des grands carnivores et leur incidence sur les activités humaines, l'exploitation illégale des forêts, les attaques contre les militants écologistes, le déversement illégal de déchets plastiques, la détérioration des écosystèmes naturels, la sûreté nucléaire et l'altération de la biodiversité. La Commission devrait enquêter en priorité sur les cas de transposition et de mise en œuvre incorrectes de la législation environnementale de l'Union et renforcer les outils de lutte contre la criminalité environnementale au niveau de l'Union.

La résolution a également souligné l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des **droits des personnes handicapées**. Elle a salué le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Le Parlement s'est félicité du débat lors de plusieurs réunions au sujet des pétitions de certaines initiatives citoyennes européennes (ICE) qui n'ont pas abouti. La Commission est invitée à mieux coopérer avec les citoyens et à donner un suivi adapté aux ICE ayant abouti, y compris au moyen de propositions législatives.

Portail en ligne

Le portail en ligne des pétitions est un outil essentiel pour garantir une procédure de pétition bien organisée, efficace et transparente. Les députés ont salué, à cet égard, les améliorations apportées en ce qui concerne la protection des données et les éléments de sécurité qui permettent aux citoyens de bénéficier d'un portail plus sécurisé et plus facile d'accès. Il conviendrait de poursuivre les efforts en vue de **rendre le portail plus accessible**, notamment pour les personnes handicapées, et de le faire connaître aux citoyens.

Enfin, la résolution a salué la coopération constructive du Parlement avec le Médiateur européen, ainsi que son engagement au sein du Réseau européen des médiateurs.